



Agent de surveillance de la voie publique (ASVP) H/F

La Ville de Brignais, commune de 12 100 habitants, recrute pour sa police municipale un(e) agent de surveillance de la voie publique à temps complet.

L'agent de police municipale est sous la responsabilité directe du Maire de la commune ainsi que sous la responsabilité hiérarchique du chef de police

Missions et activités

- Mission 1 :
 - Constatation et verbalisation des infractions à l'arrêt et au stationnement des véhicules
 - Constatation et verbalisation des infractions à l'arrêt et aux stationnements gênants ou abusifs
- Mission 2 :
 - Constatation des infractions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propriété des voies et espaces publics
- Mission 3 :
 - Rechercher et constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage
- Mission 4 :
 - Opérateur de vidéo protection
- Mission 5 :
 - Constatation des infractions au code de l'environnement
- Mission 6 :
 - Rechercher et constater les infractions au code de l'urbanisme
- Mission 7 :
 - Intervention en cas de crime ou de délit flagrant

Conditions d'exercice

- Permis de conduire exigé
- Moyens de transports doux (trottinette, Vtt) et déplacements à pied fréquents
- Lieu de travail : poste de police et territoire de la ville

Compétences requises

- Excellent sens du relationnel, capacités de négociation et de médiation
- Compétences rédactionnelles
- Sens du service public

- Sens du travail en équipe
- Discrétion professionnelle
- Expérience significative dans les métiers de la sécurité exigée : armée, police, ASVP, opérateur de télésurveillance

Rémunération

- ✓ Statutaire : cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - catégorie C (filiale technique) + prime fixe et variable
- ✓ Avantages sociaux : tickets restaurant, prime annuelle de fin d'année, participation employeur à la mutuelle et la prévoyance
- ✓ Système de badgeuse – cycle de temps de 39h avec RTT – travail du mardi au samedi matin – horaires de travail : mardi au jeudi 8h 12h - 13h 18h, vendredi 8h 12h – 13h 17h, samedi 8h30 12h30
- ✓ Cours de sports gratuits et tarifs préférentiels dans certaines structures de la ville

* * * *

IMPORTANT : **Poste à pourvoir au 16 septembre– Date limite de candidature fixée au 30 août 2024**

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) à l'attention de Monsieur le Maire par mail : recrutement@mairie-brignais.fr